



DOSSIER D'INSCRIPTION pour les ANIMATIONS (PLACE MARÉCHAL LECLERC)

Madame, Monsieur

Afin d'offrir aux habitants des animations régulières répondant à la recherche de convivialité et de proximité, la Ville de Château-Thierry souhaite que des activités soient organisées.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

- **Article 1 - Généralités :**

Nul ne pourra revendiquer un emplacement tenu les années précédentes. Il appartient à la Ville de Château-Thierry de placer votre stand.

Les périodes possibles des activités sont :

- En semaine et week-ends, hors vacances scolaires
- Durant les vacances scolaires de la zone B

Les tarifs sont :

- Occupation du domaine public par manèges, attractions (par semaine et par métier) : 254.50€
- Commerce ambulancier : 2.05€ par m² par jour
- Association : Gratuit

Un point électrique facturé sera mis à disposition pour le bon déroulement des activités

- Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) : 3€/jour
- Gros consommateur (ayant besoin de chaud/froid, dans la limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères) : 4€/jour
- Branchement non déclaré : 10€/jour

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Seul l'envoi de ce dossier, dûment rempli et accompagné de ses pièces complémentaires, par voie postale sera recevable :

Service de Police Municipale
1 place de l'Hôtel de Ville
02400 CHATEAU-THIERRY

Ou par mail à : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

A l'issue de la sélection de l'animation par la commission, la Ville formulera une réponse à l'ensemble des candidats dans un délai raisonnable

- **Article 2 - Installation, désinstallation et permanence sur le stand :**

Une protection des sols devra être mise en place par l'intervenant afin d'éviter que les pavés soient dégradés.

- Un droit de place sera exigé pour l'occupation du domaine public.



- **Article 3 : Activités admises**

- Trampoline, structure gonflable, manège, etc ...
- Des animations devront être ludiques, esthétiques et attractives notamment financièrement.

- **Article 4 : Conditions de demande d'un emplacement :**

Les animations sont accessibles aux professionnels et aux associations. Pour y participer, vous devez remettre impérativement votre dossier, dûment rempli, dans le délai et les modalités indiqués dans l'article 1.

Les associations devront indiquer leur numéro de SIRET, les professionnels devront fournir leur extrait KBIS ou carte professionnelle. Le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tous les exposants devront fournir :

- Une attestation d'assurance civile
- Des photos de l'activité

- **Article 5 : Gestion des déchets :**

Aucun déchet ne devra être laissé sur place, une facturation supplémentaire de 6.50€ par jour et par emplacement sera mise en place le cas échéant.

- **Article 6 : Admission à participer aux animations**

Les formulaires complets seront numérotés par ordre d'arrivée. L'espace de la Place Maréchal Leclerc étant limité, les places seront attribuées selon la décision prise par la commission. La priorité sera donnée aux stands répondants aux critères de l'article 3.

- **Article 7 : Avertissement**

Le dépôt d'un dossier d'inscription vaut acceptation totale des modalités citées précédemment.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES **PROFESSIONNELS** UNIQUEMENT :

NOM ET PRÉNOM :
RAISON SOCIALE :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
N° DE SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

Type de réservation :

Commerce ambulant : Je souhaite réserver mètres X mètres, ce qui équivaut à mètres carrés
Je souhaite réserver pour Jours avec une préférence pour les périodes suivantes :

.....
.....

Soit, jours x mètres carrés (2.05€/m²) =€

Manèges et attractions : Je souhaite réserver semaines pour métiers. Soit semaines X
métiers (254.50€ par métier et par semaine) =€ avec une préférence pour les périodes suivantes :

.....
.....

Demande la mise à disposition d'électricité pour le stand :

- Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) : 3€/jour
- Gros consommateur (ayant besoin de chaud/froid, dans la limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères) : 4€/jour
- Branchement non déclaré : 10€/jour

Donc€ Xjours =€ soit un total de place + électricité de€

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos
- Règlement



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES **ASSOCIATIONS** UNIQUEMENT :

NOM DE L'ASSOCIATION :
NOM ET PRENOM DU REPRÉSENTANT :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
N° DE SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

Souhaite réserver : mètres xmètres pour Jours avec une préférence pour les périodes suivantes :

.....
.....

- Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) : 3€/jour
- Gros consommateur (ayant besoin de chaud/froid, dans la limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères) : 4€/jour
- Branchement non déclaré : 10€/jour

Donc€ X.....jours =.....€

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos
- Règlement